

tuteurs en cause, prend les dispositions voulues pour que les enfants abandonnés soient placés dans des foyers nourriciers ou dans des institutions. La Direction pourvoit à l'entretien, dans les maisons de vieillards ou autres institutions, des adultes physiquement ou socialement désavantagés qui n'ont pas besoin des soins médicaux généraux.

En général, les Indiens handicapés bénéficient des mêmes programmes provinciaux de réadaptation que les non-Indiens. En vertu d'ententes distinctes avec l'*Alberta Tuberculosis Association*, la *Saskatchewan Society of Crippled Children and Adults*, et le *Manitoba Sanatorium Board*, le gouvernement fédéral assume la responsabilité financière complète de l'entretien et l'instruction des étudiants indiens qui participent aux programmes de récupération scolaire et d'orientation sociale de ces provinces. Le gouvernement fédéral négocie actuellement avec les provinces des programmes à frais partagés visant à assurer aux Indiens de toutes les provinces tous les avantages des programmes de bien-être établis par les divers gouvernements provinciaux. Une entente entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral pourvoit à l'admissibilité des Indiens au programme de bien-être de cette province.

En plus du vaste programme de bien-être pour les Indiens financé et administré par la Direction des affaires indiennes, les services de bien-être et les avantages sociaux dont bénéficient les Indiens comprennent: (1) des programmes en vertu desquels des Indiens sont admissibles aux prestations statutaires administrées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: allocations familiales, allocations aux jeunes et allocations de la sécurité de la vieillesse; (2) des programmes fédéraux-provinciaux, financés conjointement et administrés par les gouvernements provinciaux, comme l'assistance-vieillesse et les allocations aux invalides et aux aveugles; (3) des programmes spécifiques élaborés par les gouvernements provinciaux: en Ontario, les Indiennes peuvent recevoir les allocations aux mères nécessiteuses, l'aide aux veuves et aux mères non mariées; au Québec, les Indiennes sont admissibles aux allocations aux mères nécessiteuses et, en Nouvelle-Écosse les enfants abandonnés ainsi que les adultes indiens touchent, sur demande, certaines allocations aux termes de la *Nova Scotia Social Assistance Act*.

### Les Esquimaux\*

Le Canada compte environ 13,000 Esquimaux répartis entre les Territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec et le Labrador. Bien que bon nombre d'entre eux tirent encore la plus grande partie de leur subsistance de la chasse et de la pêche, leur situation s'est améliorée considérablement au cours des dix dernières années. De nomade qu'il a toujours été, l'Esquimaux devient peu à peu un salarié. En effet, les Esquimaux s'établissent dans les collectivités fixes où les occasions sont plus favorables du point de vue de l'éducation, des services de santé et du travail. En plus de ceux qui travaillent à leur propre compte comme chasseurs et trappeurs, dont plusieurs sont membres de coopératives, les Esquimaux occupent des emplois dans divers domaines. Ils sont fonctionnaires, ministres du culte, pilotes d'aviation, mineurs, charpentiers, mécaniciens, conducteurs de locomotives diesel et de tracteurs ainsi que foreurs de puits de pétrole. C'est un Esquimaux qui dirige la station de Radio-Canada à Inuvik, tandis qu'un autre réalise les émissions en langue esquimaude pour le Service du Nord de Radio-Canada. Certaines Esquimaudes travaillent comme interprètes, serveuses, aides-infirmières, secrétaires et commis, tant dans les localités du sud que du nord du Canada. Les salariés sont, cependant, en nombre encore assez restreint; du reste, il appartient au gouvernement fédéral de préparer, par l'enseignement et en aussi grand nombre que possible, les Esquimaux qui le désirent à embrasser une profession rémunérée en vue d'établir dans le Nord canadien des conditions économiques et une réserve de main-d'œuvre qui inciteront l'entreprise privée à investir dans l'exploitation des vastes ressources naturelles de la région. Divers programmes de construction de routes, de voies secondaires et de pistes d'atterrissage, de préparation d'inventaires des ressources naturelles, d'aménagement des vastes réservoirs de pétrole et des services d'électricité à bon marché visent ce même but.

\* Revu à la Division de la rédaction et des renseignements, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa.